

## **Brexit : une proposition britannique « inacceptable » selon Karleskind**

Dans le cadre des négociations de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), la proposition liée à la pêche était fort attendue.

Présentée voici quelques jours à l'équipe de négociateurs de l'UE, elle s'articule autour de deux points. Tout d'abord, chaque État souhaitant accéder aux eaux britanniques devra négocier au préalable avec le Royaume-Uni un Tac (total admissible de captures) et des quotas. Ensuite, les droits de pêche seront établis selon le principe d'attachement zonal, c'est-à-dire l'antériorité du navire sur tel ou tel secteur qu'établira le Royaume-Uni seul.

Pour le président de la commission pêche du Parlement européen, Pierre Karleskind, la position du Royaume-Uni « est maximaliste. Aujourd'hui, on négocie les Tac tandis que les quotas résultent du principe de la stabilité relative antérieur à l'adhésion des Britanniques à l'Union européenne. Quant à l'attachement zonal, la proposition anglaise revient à dire que les poissons qui se trouvent dans les eaux britanniques appartiennent aux Britanniques. C'est tout simplement inacceptable ! »

Pour le député européen, une chose est claire : « Nous ne ferons pas de compromis sur des points fondamentaux de l'accord de pêche. » Et s'il n'y a pas d'accord de pêche, « il n'y aura pas d'accord sur le commerce », complète-t-il.

Lien article :

<https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/peche/36648-brexit-une-proposition-britannique-inacceptable-selon-karleskind>

